

LOUIS ET ROMY FRERE ET SOEUR
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 605 Chemin Chafrene
26740 LA LAUPIE
917 467 177 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 1er OCTOBRE 2024

Le 1^{er} Octobre,
A 10 heures,

Monsieur Frédéric SUZAT,
demeurant 64 Avenue d'Espoulette, 26200 MONTELIMAR

agissant en qualité de Président de la société LOUIS ET ROMY FRERE ET SOEUR sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 605 Chemin Chafrene, 26740 LA LAUPIE au 64 Avenue d'Espoulette 26200 MONTELIMAR, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 64 Avenue d'Espoulette 26200 MONTELIMAR"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Frédéric SUZAT
Président

